

ENFANCE**Association départementale « Les Francas »**

Renouvellement de l'adhésion de la Ville

Convention d'adhésion et d'accompagnement

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 19 novembre 2009, le Conseil municipal avait approuvé une convention d'adhésion et d'accompagnement avec l'association départementale « Les Francas du Val-de-Marne ».

Cette association apporte une contribution significative à l'élaboration du projet éducatif local et accompagne la Ville depuis plusieurs années dans ses projets éducatifs.

L'association départementale des Francas du Val-de-Marne, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, s'appuie sur un projet dont les fondements correspondent aux valeurs portées par la Ville.

L'association « Les Francas » accompagne la Ville depuis le lancement de l'élaboration du projet éducatif local et participe activement à toutes les initiatives menées dans le cadre de la concertation. Des interventions spécifiques ont été conçues en direction des enfants et des jeunes dans le cadre scolaire et extra-scolaire. Les « Francas » sont sollicités pour préparer avec les professionnels de l'Education ces rencontres. Ils sont également sollicités pour animer les échanges.

Il est donc proposé de renouveler l'adhésion pluriannuelle de la Ville à l'association sur une durée de trois ans pour continuer à travailler sur les projets engagés.

L'Association départementale des Francas du Val-de-Marne apportera son soutien à la Ville d'Ivry-sur-Seine pour impulser une politique éducative en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes.

À ce titre, pour la durée de la convention, elle agira dans le cadre du Projet Educatif de la Ville, en particulier en participant aux différentes instances de concertation (groupe projet, comité de pilotage interinstitutionnel, conseil d'orientations éducatives).

La présente convention est établie pour une durée de trois ans, soit pour les années civiles 2012-2013-2014.

Le montant de la participation financière correspond à la fois à l'adhésion de la Ville et au soutien des actions de l'association. Celle-ci s'élève à 6 000 € pour l'année 2012 : elle est calculée en référence au nombre d'habitants de la Ville et prend en compte également une partie de l'accompagnement à l'élaboration du projet éducatif.

Le paiement de cette somme se fera en deux échéances, l'une au cours du premier semestre pour un montant de 4000 euros, l'autre en fin d'année pour un montant de 2000 euros.

Par conséquent, je vous propose d'approuver la convention d'adhésion et d'accompagnement pour les années 2012-2013-2014 avec l'association départementale « Les Francas », afin de poursuivre le soutien de la Ville aux actions menées par l'association contribuant à l'élaboration de son projet éducatif local et à ses actions éducatives en direction des enfants et de jeunes, de désigner un représentant de la Ville pour siéger aux Assemblées Générales et au Comité Directeur de l'association susvisée et d'autoriser le versement de la participation financière annuelle.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : convention.

ENFANCE

Association départementale « Les Francas »
Renouvellement de l'adhésion de la Ville
Convention d'adhésion et d'accompagnement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 19 novembre 2009 décidant l'adhésion de la Ville à l'association départementale des Francas du Val-de-Marne et approuvant la convention y afférant, pour les années 2009-2012,

considérant que les actions menées par l'association départementale des Francas du Val-de-Marne sont portées par les mêmes valeurs que celles qui animent la politique éducative municipale,

considérant que l'intervention de l'association départementale « Les Francas » a pour objectif d'accompagner la Ville dans l'élaboration de son projet éducatif local et dans ses projets en direction des enfants et des jeunes,

considérant ainsi que, compte tenu de l'intérêt local des actions menées par l'association, la Ville souhaite renouveler son adhésion et continuer le partenariat existant sur la période 2012-2014,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 37 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer à l'association départementale « Les Francas » pour les années 2012-2014, APPROUVE le renouvellement de la convention d'adhésion et d'accompagnement et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : DESIGNNE Mme Sandrine Bernard pour représenter la Ville aux Assemblées Générales et au Comité Directeur de l'association susvisée.
(par 38 voix pour et 4 abstentions)

ARTICLE 3 : AUTORISE le versement de la participation financière annuelle et PRECISE que celle-ci s'élève à 6 000 € pour l'année 2012.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 MAI 2012
RECU EN PREFECTURE
LE 30 MAI 2012
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 25 MAI 2012